



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

DOM : recherche

Question écrite n° 2325

Texte de la question

Mme Lucette Michaux-Chevry attire l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les dispositions du décret n° 83-1174 du 27 décembre 1983 relatif aux comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement technologique, et notamment son article 5. En effet, les modalités d'organisation et de fonctionnement desdits comités pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion auraient du faire l'objet d'un décret particulier prévoyant les dispositions spécifiques applicables à ces régions. Or, depuis plus de cinq ans, les instances de ces comités attendent toujours la promulgation de ce décret. Situation qui ne manque pas d'entraver le bon fonctionnement de ces organismes. Il lui demande donc dans quels délais le Gouvernement entend prendre ce décret et permettre ainsi aux comités de l'outre-mer d'oeuvrer efficacement pour la recherche, « investissement prioritaire pour notre pays » selon le Premier ministre.

Texte de la réponse

Reponse. - Le décret n° 83-1174 du 27 décembre 1983 relatif aux comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement technologique prévoit effectivement dans son article 5 un décret particulier concernant les dispositions spécifiques applicables dans les régions de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. A cet égard, il convient que soit précisée la notion de représentativité des organisations de salariés et d'employeurs dans chaque région d'outre-mer. En effet, sans reconnaître l'existence de syndicats représentatifs au plan national, il s'avère nécessaire de tenir compte aussi des organisations syndicales d'employeurs et de salariés spécifiques aux collectivités concernées. Un décret particulier, en cours de rédaction, précisera les conditions permettant aux conseils régionaux - désignés par le décret n° 83-1174 pour établir, après avis du comité économique et social, les listes des groupes et institutions appelées à proposer des candidats - de mettre en place les comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement technologique.

Données clés

Auteur : [Mme Michaux-Chevry Lucette](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2325

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2497